



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail uniquement, 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

**Demandeur** (société hélico) : **PGHM 05**

Tel 0492215858

**Bénéficiaires** : PGHM05

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
Exercice crevasse sur le glacier de l'homme (6 personnes transportées)	13/09/17	DZ Villard St Pancrace	Glacier de l'homme	2	3	4
<p><b>REPORT LE 20 / 09 / 2017</b></p> <p><i>Le Directeur Adjoint,</i></p> <p><b>Thierry DURAND</b></p>						

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...):

Description des aéronefs (type / couleur / immatriculation) : EC 145 bleu

Pilotes : Nom du pilote : GUICHARD Eric

A  
Le 12/09/17

### Autorisation accordée n° 542/2017

Conditions particulières :

- Prévenir le Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le 12/09/17  
Le Directeur

Préconisations du Parc national :

**Rester dans l'axe des vallées.  
Voler au-dessus de 2 800 m - territoires du cœur du PNE**

*Le Directeur Adjoint,*

**Thierry DURAND**

COPIE secteur Briançonnais